



## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

### Préambule

La Ligue organise des championnats régionaux pour les équipes Jeunes dans les catégories U20, U18, U17, U16, U15 et U14 dont la réglementation sera présentée dans les points suivants.

Par principe, les dispositions des règlements généraux de la F.F.F. et les dispositions communes aux championnats de la Ligue de Football d'Occitanie sont applicables à ces championnats, sauf dispositions particulières prévues dans la présente réglementation.

En cas de situations inédites qui ne seraient pas régies par le présent règlement, ou de difficulté relative à l'interprétation et/ou l'application de ce dernier, il appartiendra au Comité directeur, sur proposition de la Commission Régionale De Gestion Des Compétitions, d'apporter les éclaircissements nécessaires.

Pour ce qui concerne la présence des officiels, il sera fait application des articles 52 et suivants des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

Pour chacun des championnats Jeunes organisés par la Ligue, un trophée sera attribué au champion de la catégorie selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

# CHAMPIONNAT U14

## Article 1 Généralités

Ce championnat est composé d'un seul niveau de compétition. Par conséquent, un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

## Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

Le championnat régional U14 est composé de 48 équipes réparties en 4 poules. Elles sont désignées par les équipes ayant obtenu leur qualification pour le championnat régional U15, par application de l'article 5 du présent titre (36 équipes) et des équipes issues des championnats départementaux dans la catégorie U13 (12 équipes).

## Article 3 Participation

Pourront participer au championnat régional U14, les joueurs des catégories U14 et U13.  
La participation des joueurs U12 est interdite.

Par application de l'article 155 des règlements généraux de la F.F.F, relatif à la mixité, sont également autorisées à participer au championnat régional U14 les joueuses des catégories U13 F., U14 F., et U15 F.

## Article 4 Obligations

Les équipes engagées en championnat régional U14 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum du diplôme suivant : C.F.F.2

## Article 5 Application Générationnelle

Au terme de la saison, les équipes du championnat régional U14 seront réparties de la manière suivante :

- a. Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> place des quatre poules accèdent au championnat régional U15. Elles permettent également à leur club (par application de l'article 2 précité) de conserver le niveau régional U14. Dans ce cadre, le maintien de l'équipe dans le championnat U14 Régional sera conditionné à l'engagement du club dans le championnat U15 R.
- b. Les équipes classées de la 10<sup>ème</sup> à la dernière place des quatre poules du championnat régional U14 sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U14, par principe le championnat départemental 1 U15.

## Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Au maintien des équipes citées dans l'article précédent, 12 équipes des championnats départementaux U13 constitueront la division.

Chaque district ne peut organiser qu'un championnat départemental U13 donnant lieu à l'accession au championnat régional U14. Il est rappelé que chaque compétition départementale U13 ne donne lieu qu'à une accession, peu importe que ladite compétition soit organisée sous la forme d'un interdistrict. A ce titre, une compétition interdistrict ne confère le droit qu'à une seule accession.

Dans la situation où une équipe championne d'une compétition départementale U13 aurait déjà obtenu son accession au championnat U14 régional, elle sera remplacée par l'équipe suivante au classement de son propre championnat départemental, sans limitation de position.

Dans la situation où le nombre de compétitions départementales U13 ne permettrait pas d'obtenir 12 équipes championnes de leur compétition, les places laissées vacantes seront comblées par la ou les meilleures équipes

classées à la dixième place du championnat régional U14 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

Enfin, il est demandé à chaque District de faire parvenir à la Ligue la règlementation de la compétition donnant une accession au championnat régional U14, à minima, avant la première journée de compétition, sous peine de se voir refuser l'accession initialement prévue.

## CHAMPIONNAT U15

### Article 1 Généralités

Ce championnat est composé d'un seul niveau de compétition. Par conséquent, un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

### Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

Le championnat régional U15, est composé de 36 équipes réparties en 3 poules de 12.

Elles sont désignées par les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place (20) du championnat régional U14R1 et des équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place (16) du championnat régional U14R2, de la saison antérieure.

En cas de places vacantes, elles seront comblées, par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 11<sup>ème</sup> place du championnat régional U14 R1, et si nécessaire, par les meilleures équipes du championnat U14 R2 (en partant du meilleure cinquième) n'ayant pas obtenu leur qualification pour le championnat U15 R, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

### Article 3 Participation

Pourront participer au championnat U15, les joueurs des catégories d'âge U15 et U14.

La participation des joueurs U13 est interdite.

Par application de l'article 155 des règlements généraux de la F.F.F, relatif à la mixité, sont également autorisées à participer au championnat régional U15 les joueuses des catégories U14 F., U15 F., et U16F.

### Article 4 Obligations

Les équipes engagées en championnat régional U15 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum du diplôme suivant : C.F.F.2

### Article 5 Application Générationnelle

Au terme de la saison, les équipes du championnat régional U15 seront réparties de la manière suivante :

- a. Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des trois poules accèdent au championnat U16 R1 ;
- b. Les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des trois poules accèdent au championnat U16 R2 ;
- c. Les équipes classées, à la 12<sup>ème</sup> place sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U15.

*Exemple : Pour un district organisant une compétition U16, l'équipe sera reversée en compétition départementale 1 U16. A l'inverse, pour le district n'ayant qu'une compétition U17, l'équipe intègrera le championnat départemental 1 U17.*

### Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Le championnat régional U15, sera composé de 36 équipes réparties en 3 poules.

Elles seront désignées par les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>ème</sup> place des quatre poules du championnat régional U14 de la saison antérieure.

En cas de place vacante, elles seront comblées, par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) aux 10ème et 11ème place du championnat régional U14 R. (à l'exclusion des équipes classées 12ème et suivantes), selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

## CHAMPIONNAT U16

### Article 1 Généralités

Ce championnat est composé de deux niveaux de compétition, à savoir Régional 1 (U16 R1) et Régional 2 (U16 R2).

### Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

#### Article 2.1 Le Championnat Régional 1 nommé U16 R1

Le championnat U16 Régional 1 est composé de 28 équipes réparties en 2 poules de 14.

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat régional U16R1 de la saison antérieure, sauf les 2 clubs accédant au championnat national U17. (20 équipes),

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U16R2 de la saison antérieure sauf une équipe réserve de R1 (8 équipes).

En cas de places vacantes, elles ne seront pas comblées. Toutefois, suite à plusieurs désistements, et de façon à maintenir les poules à 12 équipes, celles-ci seront complétées par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 4ème place du championnat régional U16R2, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

#### Article 2.2. Le Championnat Régional 2 nommé U16 R2

Le championnat U16 Régional 2 est composé de 38 équipes réparties en 3 poules, deux de 13 équipes et une de 12 équipes.

Elles ont été désignées dans les conditions ci-après :

- a. Les équipes classées à la 12<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat régional U16R1 de la saison antérieure (2 équipes) ;
- b. Maintien des équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place du championnat régional U16R2 (24 équipes),
- c. Les équipes issues des championnats départementaux dans la catégorie U15 (12 équipes).

Dans la situation où le nombre d'équipe engagée venait à être inférieur à 36 équipes (3 poules de 12 équipes), les places laissées vacantes seront comblées par des accessions supplémentaires de la manière suivante :

- a. si l'équipe défaillante est une équipe accédant depuis un championnat départemental U15, la place vacante sera comblée par la meilleure équipe, n'ayant pas déjà accédé, issues du championnat d'appartenance de l'équipe défaillante ;
- b. si l'équipe défaillante est une équipe qualifiée depuis le championnat U16 R2 de la saison antérieure, il sera procédé à une accession des meilleures équipes issues des championnats départementaux n'ayant pas obtenu leur qualification pour le championnat U16 R2, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

### Article 3 Participation

Pourront participer aux championnats régionaux U16, les joueurs des catégories U16 et U15.

Par application de l'article 73.2 des règlements généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U14 pourront être inscrits sur la feuille de match.

## Article 4 Obligations

Les équipes engagées dans les championnats régionaux U16 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum des diplômes suivants :

- En championnat U16 R1, un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme BMF.
- En championnat U16 R2, un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme CFF3.

## Article 5 Application Générationnelle

### Article 5.1 Le Championnat U16 Régional 1

Au terme de la saison, les équipes du championnat U16 R1 seront réparties de la manière suivante :

- En fonction du nombre d'accession accordée par la Fédération, les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place des deux poules du championnat accèdent au championnat National U17. Dans la situation où le nombre d'accession serait limité à une seule équipe, il sera organisé un barrage d'accession entre les deux équipes classées première des deux poules du championnat U16 R1, sous la forme d'une rencontre Aller / Retour. A l'issue des deux rencontres, le club vainqueur accèdera au championnat national U17. Le club défait se verra quant à lui intégré au championnat Régional U17.

Pour ce faire, en cas d'égalité, au nombre de but, à l'issue des deux rencontres, il sera procédé à une séance des tirs au but conformément à l'article 10 des Lois du Jeu

- Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat U16 R1 accèdent au championnat régional U17 (20 équipes) ;
- Les équipes classées de la 12<sup>ème</sup> à la dernière place des deux poules du championnat U16 R1 sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U16, par principe le championnat départemental 1 U17.

### Article 5.2 Le Championnat U16 Régional 2

Au terme de la saison, les équipes du championnat U16 R2 seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat U16 R2 accèdent au championnat régional U17 (15 équipes) ;
- Les équipes classées de la 6<sup>ème</sup> à la dernière place des trois poules du championnat U16 R2 sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U16, par principe le championnat départemental 1 U17.

## Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Le championnat régional U16 R1, sera composé de 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes.

Elles sont désignées par Les équipes classées de la 1<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U15 de la saison 2020-2021 (24 équipes) ;

Le championnat régional U16 R2, sera composé de 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes.

Elles sont désignées par Les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U15 de la saison 2020-2021 (9 équipes) et des clubs issus des championnats départementaux dans la catégorie U15 (27 équipes)

Les vingt-sept accessions depuis les compétitions départementales U15 sont réparties de la manière suivante :

- ARIEGE : 1
- AUDE : 1
- AVEYRON : 3
- GARD-LOZERE : 3
- GERS : 1
- HAUTE-GARONNE : 6
- HAUTES-PYRENEES : 1
- HERAULT : 4
- LOT : 1
- PYRENEES-ORIENTALES : 2
- TARN : 2
- TARN-ET-GARONNE : 2

Etant précisé que pour déterminer cette répartition, le facteur ayant été pris en considération est le nombre de licences enregistrées au sein de chaque district dans la catégorie U14/U15 pour la saison N-1.

La compétition permettant d'accéder au championnat régional 2 U16 ne peut être que la division supérieure des compétitions départementales organisées dans la catégorie U15 (par principe U15 D1), étant rappelée que chaque district ne peut organiser qu'une compétition départementale U15 donnant lieu à l'accession.

Il est précisé que les accessions seront fondées sur les résultats sportifs obtenus au sein de chaque championnat départemental U15. A ce titre, dans le cadre d'un championnat organisé sous la forme d'un interdistrict, il sera, d'une part, procédé au cumul des accessions prévues dans la liste précédente pour chaque District de la compétition, et d'autre part, en fonction des résultats dudit championnat, il pourra arriver qu'un district n'ait aucun de ses clubs d'appartenance en situation d'accéder pour la saison suivante.

En cas de place vacante, il sera prononcé une accession supplémentaire parmi les championnats n'ayant obtenu qu'une seule accession, étant entendu que le principe du nombre de licenciés dans la catégorie permettra d'établir un ordre de priorité entre ces derniers.

# CHAMPIONNAT U17

## Article 1 Généralités

Ce championnat est composé d'un seul niveau de compétition. Par conséquent, un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

## Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

Le championnat régional U17, est composé de 36 équipes réparties en 3 poules de 12.

Elles sont désignées par les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place (20 équipes) du championnat régional U16 R1 et des équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U16 R2, ainsi que la meilleure équipe classée 6<sup>ème</sup> des 3 poules à l'exclusion des équipes ayant obtenu leur qualification depuis le championnat U16 R1 (16 équipes).

En cas de places vacantes, elles seront comblées par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 11<sup>ème</sup> place du championnat régional U16R1, et si nécessaire par les meilleures équipes du championnat U16 R2 (en partant du deuxième meilleure sixième) n'ayant pas obtenu leur qualification pour le championnat U17 R, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

## Article 3 Participation

Pourront participer au championnat régional U17, les joueurs des catégories U17 et U16.

Par application de l'article 73.2 des règlements généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U15 pourront être inscrits sur la feuille de match.

## Article 4 Obligations

Les équipes engagées en championnat régional U17 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum du diplôme suivant : C.F.F.3

## Article 5 Application Générationnelle

Au terme de la saison, les équipes du championnat régional U17 seront réparties de la manière suivante :

- a. Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des trois poules accèdent au championnat U18 R1 (24 équipes) ;
- b. Les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des trois poules accèdent au championnat U18 R2 (9 équipes) ;
- c. Les équipes classées à partir de la 12<sup>ème</sup> place des trois poules sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U17.

*Exemple : Pour un district organisant une compétition U18, l'équipe sera reversée en compétition départementale 1 U18. A l'inverse, pour le district n'ayant qu'une compétition U19, l'équipe intègrera le championnat départemental 1 U19.*

## Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Le championnat régional U17, sera composé de 36 équipes réparties en 3 poules.

Elles seront désignées par les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat régional U16R1 (20 équipes) et des équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U16R2 (15 équipes) de la saison antérieure.

En cas de places vacantes (notamment dans la situation où la Fédération accorderait deux accessions au championnat U17 National à la Ligue), elles seront comblées, par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à partir de la 6ème place du championnat régional U16 R2 (à l'exclusion des équipes classées 12ème et suivantes), selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

## CHAMPIONNAT U18

### Article 1 Généralités

Ce championnat est composé de deux niveaux de compétition, à savoir Régional 1 (U18 R1) et Régional 2 (U18 R2).

### Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

#### Article 2.1 Le Championnat Régional 1 nommé U18 R1

Le championnat U18 Régional 1 est composé de 28 équipes réparties en 2 poules de 14.

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat régional U18 R1 de la saison antérieure, sauf le club accédant au championnat national U19. (21 équipes),

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U18 R2 et le meilleur troisième de la saison antérieure (7 équipes).

En cas de places vacantes, elles ne seront pas comblées. Toutefois, suite à plusieurs désistements, et de façon à maintenir les poules à 12 équipes, celles-ci seront complétées par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 3ème place du championnat régional U18R2, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

#### Article 2.2. Le Championnat Régional 2 nommé U18 R2

Le championnat U18 Régional 2 est composé de 40 équipes réparties en 3 poules, deux de 13 équipes et une de 14 équipes.

Elles ont été désignées dans les conditions ci-après :

- a. Les équipes classées à la 12<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat régional U18 R1 de la saison antérieure (2 équipes) ;
- b. Maintien des équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place du championnat régional U18 R2 moins le meilleur troisième accédant en U18 R1 (26 équipes),
- c. Les équipes issues des championnats départementaux dans la catégorie U17 (12 équipes).

Dans la situation où le nombre d'équipe engagée venait à être inférieur à 36 équipes (3 poules de 12 équipes), les places laissées vacantes seront comblées par des accessions supplémentaires de la manière suivante :

- a. si l'équipe défaillante est une équipe accédant depuis un championnat départemental U17, la place vacante sera comblée par la meilleure équipe, n'ayant pas déjà accédé, issues du championnat d'appartenance de l'équipe défaillante ;
- b. si l'équipe défaillante est une équipe qualifiée depuis le championnat U18 R2 de la saison antérieure, il sera procédé à une accession des meilleures équipes issues des championnats départementaux n'ayant pas obtenu leur qualification pour le championnat U18 R2, selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.



### Article 3 Participation

Pourront participer aux championnats régionaux U18, les joueurs des catégories U18 et U17.

Par application de l'article 73.2 des règlements généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U16 pourront être inscrits sur la feuille de match.

### Article 4 Obligations

Les équipes engagées dans les championnats régionaux U18 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum des diplômes suivants :

- En catégorie U18 R1, un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme BMF.
- En catégorie U18 R2, un entraîneur principal de l'équipe, titulaire au minimum du diplôme CFF3.

### Article 5 Application Générationnelle

Il sera organisé un barrage d'accession entre les deux équipes classées première des deux poules du championnat U18 R1, sous la forme d'une rencontre Aller / Retour. A l'issue des deux rencontres, le club vainqueur accèdera au championnat national U19.

Pour ce faire, en cas d'égalité, au nombre de but, à l'issue des deux rencontres, il sera procédé à une séance des tirs au but conformément à l'article 10 des Lois du Jeu.

L'équipe défaite lors du barrage d'accession au championnat national U19, dans la situation où la Fédération n'accorderait qu'une accession à la Ligue (1 équipe) accèdera au championnat U20 ;

Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat U18 R1 (16 équipes) accèderont au championnat U20 ;

La meilleure équipe classée à la 10<sup>ème</sup> place des deux poules (1 équipe) accèderont au championnat U20 ;

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des trois poules du championnat U18 R2 (6 équipes) accèderont au championnat U20.

### Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Le championnat régional U18 R1, est composé de 24 équipes réparties en 2 poules de 12 équipes.

Elles sont désignées par les équipes classées de la 1<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U17 de la saison 2020-2021 (24 équipes) ;

Le championnat régional U18 R2, sera composé de 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes.

Elles sont désignées par les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place des trois poules du championnat régional U17 de la saison 2020-2021 (9 équipes) et des clubs issus des championnats départementaux dans la catégorie U17 (27 équipes)

Les vingt-sept accessions depuis les compétitions départementales U17 sont réparties de la manière suivante :

- |                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| • ARIEGE : 1        | • HAUTES-PYRENEES : 1     |
| • AUDE : 1          | • HERAULT : 4             |
| • AVEYRON : 3       | • LOT : 1                 |
| • GARD-LOZERE : 3   | • PYRENEES-ORIENTALES : 2 |
| • GERS : 1          | • TARN : 2                |
| • HAUTE-GARONNE : 6 | • TARN-ET-GARONNE : 2     |

Etant précisé que pour déterminer cette répartition, le facteur ayant été pris en considération est le nombre de licences enregistrées au sein de chaque district dans la catégorie U16/U17 pour la saison N-1.

La compétition permettant d'accéder au championnat U18 R2 ne peut être que la division supérieure des compétitions départementales organisées dans la catégorie U17 (par principe U17 D1), étant rappelée que chaque district ne peut organiser qu'une compétition départementale U17 donnant lieu à l'accession.

Il est précisé que les accessions seront fondées sur les résultats sportifs obtenus au sein de chaque championnat départemental U17. A ce titre, dans le cadre d'un championnat organisé sous la forme d'un interdistrict, il sera, d'une part, procédé au cumul des accessions prévues dans la liste précédente pour chaque District de la compétition, et d'autre part, en fonction des résultats dudit championnat, il pourra arriver qu'un district n'ait aucun de ses clubs d'appartenance en situation d'accéder pour la saison suivante.

En cas de place vacante, il sera prononcé une accession supplémentaire parmi les championnats n'ayant obtenu qu'une seule accession, étant entendu que le principe du nombre de licenciés dans la catégorie permettra d'établir un ordre de priorité entre ces derniers.

## Article 1 Généralités

Ce championnat est composé d'un seul niveau de compétition. Par conséquent, un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

## Article 2 Modalités de composition du championnat 2020-2021

Le championnat régional U20 est composé de 24 équipes réparties, par principe, en 2 poules. Toutefois, en fonction du nombre d'engagement, et de la zone géographique des clubs engagés, la C.R.G.C. pourra proposer un autre format de répartition des équipes dans la limite des 24 équipes engagées.

Ces équipes sont déterminées sur engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2 et U19 National. A défaut d'un nombre suffisant d'engagement, le Comité directeur de la Ligue pourra étendre l'engagement aux clubs participants au championnat Régional 3.

## Article 3 Participation

Pourront participer au championnat régional U20, les joueurs des catégories U20, U19 et U18.

Par application de l'article 73.2.a), relatif au double surclassement, des règlements généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U17 pourront être inscrits sur la feuille de match.

Par exception à l'article 160 des Règlements généraux de la F.F.F., le nombre de joueur titulaire d'un cachet « mutation » ne sera pas limitée.

## Article 4 Obligations

Les équipes engagées en championnat régional U20 doivent obligatoirement disposer d'un entraîneur principal, titulaire au minimum des diplômes suivants : C.F.F.3.

## Article 5 Réserve

## Article 6 Modalités de composition du championnat 2021-2022

Le championnat régional U20 réunit 24 équipes réparties en 2 poules.

Il se compose d'une part des équipes régionales U18 de la saison antérieure (sans obligation d'engagement) et des équipes des clubs évoluant dans les championnats N3, R1, et R2.

Elles seront désignées dans les conditions ci-après:

- a. L'équipe défaite lors du barrage d'accession au championnat national U19, dans la situation où la Fédération n'accorderait qu'une accession à la Ligue, de la saison antérieure (1 équipe) ;
- b. Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> place des deux poules du championnat U18 R1 de la saison antérieure (16 équipes) ;
- c. La meilleure équipe classée à la 10<sup>ème</sup> place des deux poules (1 équipe)
- d. Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des trois poules du championnat U18 R2 de la saison antérieure (6 équipes) ;
- e. La (ou les) place(s) vacante(s) seront comblée(s) par une ou plusieurs accessions supplémentaires. Ces dernières seront octroyée(s) sur engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2 et U19 National, en donnant la priorité au équipe évoluant au plus haut niveau de compétition. A défaut d'un nombre suffisant d'engagement, le Comité directeur de la Ligue pourra étendre l'engagement aux clubs participants au championnat Régional 3.